

LES RITES FUNÉRAIRES (PARTIE 1 SUR 2)

Évaluation: 5.0

Description: Comment se comporter lorsque la mort s'approche de nous ou de quelqu'un que nous connaissons et que faire immédiatement après.

Catégorie:

[Cours](#) › [Le mode de vie, mœurs et les pratiques islamiques](#) › [Mœurs et pratiques d'ordre général](#)

Par: Aisha Stacey (© 2017 IslamReligion.com)

Publié le: 23 Jun 2019

Dernière modification le: 12 Jun 2017

Objectifs

- S'instruire au sujet de la *Sunnah* authentique concernant la mort, la personne mourante et les funérailles .

Termes arabes

- Al-hamdulillah* – Toute la louange et la reconnaissance sont pour Allah. En disant cela, nous exprimons notre gratitude nous affirmons que tout provient d'Allah.
- Du'a* - l'invocation, la prière, la sollicitation d'Allah pour quelque chose.
- Qiblah* - La direction vers laquelle on se tourne lors des prières régulières.
- Ka'bah* - L'édifice cubique situé dans la ville de la Mecque. Il sert de point de convergence auquel tous les musulmans font face lorsqu'ils prient.
- Sunnah* - Le mot Sunnah a plusieurs significations dépendant du domaine où il est utilisé. Cependant, il est généralement admis qu'il s'agit de tout ce qui a été rapporté, déclaré, fait ou approuvé par le Prophète.
- Hajj* - Le pèlerinage à la Mecque où les pèlerins accomplissent un ensemble de rites. Le *Hajj* est un des cinq piliers de l'Islam que chaque adulte musulman doit entreprendre au moins une fois au cours de sa vie s'il en a les moyens financiers et physiques.
- Ihram* - c'est un état dans lequel il est interdit de faire certains actes qui sont légaux à d'autres moments. Cet état est nécessaire lors de l'accomplissement des rites de la *'Umrah* et du *Hajj*.
- 'Umrah* – Le pèlerinage vers la Maison Sacrée d'Allah située dans la ville de la Mecque. Souvent qualifié de *petit pèlerinage*, il peut être accompli à n'importe quel moment de l'année.

Le caractère inévitable de la mort

Allah nous dit dans le Coran que tout le monde goûtera à la mort. (Coran 3: 185) La mort surviendra à chacun de nous, ceci est inévitable. C'est peut-être une des seules choses dans la vie dont nous pouvons être certains. La mort est effrayante et horrifiante et chaque être vivant y fait face, indifféremment du fait qu'il est jeune, âgé, riche, pauvre, fort ou faible. Tu ne peux pas t'enfuir en courant et tu ne peux pas te cacher.



Dieu dit que la mort "que vous fuyez" vous rencontrera (Coran 62: 8) et le Prophète Muhammad (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) nous exhorte à nous rappeler "le destructeur de plaisirs, c'est-à-dire la mort"^[1].

Oui, la mort est inévitable, mais il existe certaines mesures qu'un croyant peut entreprendre afin de s'y préparer. L'Islam nous a donné un ensemble complet d'instructions permettant d'accompagner la personne mourante, pour ceux qui ont le privilège d'être présents au moment du décès d'un être cher et pour les responsables de l'inhumation. Ces instructions garantissent que les droits des mourants et des morts sont respectés et traités avec égard.

Lorsque la mort approche de nous

La mort peut arriver soudainement et sans avertissement ou au contraire plus lentement, donnant ainsi à la personne et à ses proches le temps de s'y préparer. Il y a cinq choses importantes que la personne sur le point de mourir doit essayer de faire.

1.Rester patient.

L'heure de la mort est une chose sur laquelle nous n'avons aucun contrôle. Face à toute souffrance, le croyant doit être certain qu'Allah ne décrète pour lui que du bien. Cependant, ce bien peut-être l'un des plaisirs de ce monde ou bien un plaisir de l'au-delà.

2.S'abstenir de se plaindre et de se lamenter.

Cependant, pleurer et se plaindre en privé à Dieu est une chose permise. L'Islam nous dit qu'il est acceptable de pleurer en s'adressant directement à Allah et de Lui soumettre toutes nos peurs, douleurs, souffrances et ennuis. C'est le prophète Jacob qui institua cette norme lorsqu'il s'écria à l'attention d'Allah après la perte de deux de ses fils croyants, en déclarant: "Je ne me plains qu'à Allah de mon déchirement et de mon chagrin." (Coran 12:86)

3.Essaie de rester dans un état intermédiaire entre la peur et l'espoir.

Redoute d'être châtier pour tes péchés mais espère le pardon et la miséricorde d'Allah. Le Prophète Muhammad dit que ces deux choses, la peur et l'espoir, ne sont jamais

réunis dans le cœur d'une personne sans que Dieu ne lui accorde ce qu'elle espère et la protège de ce qu'elle redoute.^[2]

4.Mettre de l'ordre dans ses affaires.

Le croyant doit s'assurer que ses affaires sont en ordre. Il doit rédiger un testament et rembourser ou prendre des dispositions pour ses dettes.

5.Préparer ses funérailles.

Demande aux proches et aux amis de prendre soin de suivre la *Sunnah* du Prophète Muhammad lors des funérailles.

Quand la mort approche un être cher

Il y a plusieurs choses importantes que peuvent faire la famille et les amis de la personne mourante.

- 1.Lui rendre visite.
- 2.S'assurer qu'on lui administre le traitement médical approprié.
- 3.Lui parler doucement, la consoler et lui prodiguer des conseils dans ce moment de souffrance et de peur.
- 4.Prier avec et pour le patient. Dire des mots agréables et faire des *du'as*. S'abstenir de dire quoi que ce soit de négatif, car le Prophète Muhammad nous dit que les anges sont présents au chevet des malades et répondent *Amin* à tout ce qui y est dit.^[3]
- 5.Essayer de satisfaire tous les désirs du patient qui ne vont pas à l'encontre des instructions de son médecin. Peut-être y a-t-il une nourriture ou une boisson déterminée qu'il désire ou peut-être désire-t-il bénéficier d'une certaine forme de confort. Il pourrait réclamer que l'on contacte des amis ou de la famille ou qu'on les lui amène.

Lorsqu'un croyant rend visite à un mourant non musulman, il doit solliciter l'aide d'Allah et l'inviter à se convertir à l'Islam.

Lorsque la mort est proche

Une personne mourante peut voir des choses que nous sommes incapables de voir. Elle peut aussi se murmurer des choses à elle-même ou aux anges rassemblés autour d'elle. Elle peut aussi devenir très faible, semblant alors sombrer dans le sommeil ou perdre conscience. Ceux qui se trouvent à son chevet doivent être doux et calmes et se rappeler de parler positivement et de faire des *du'as*. Si cela ne cause pas de gêne, une

personne mourante doit être placée face à la qiblah, sur son côté droit ou sur le dos. Elle doit également être gentiment assistée et aidée à prononcer la formule *la ilaha illa Allah* (il n'y a pas d'autre dieu que Dieu), dans l'espoir que ce soient les derniers mots que prononceront ses lèvres. Il est possible d'alléger la souffrance du mourant si on humecte ses lèvres ou si on lui verse quelques gouttes dans la bouche. Enfin, le mourant ne doit jamais être laissé seul.

Que faire immédiatement après le décès

1. Fermer les yeux du défunt et faire une *du'a*
2. Remettre les bras et les jambes en position de temps en temps afin d'éviter qu'ils ne raidissent.
3. Retirer les vêtements et couvrir la totalité du corps avec un drap propre. Si la personne était en état d'*ihram* pour le *Hajj* ou la *'Umrah*, son visage et sa tête doivent être laissés découverts.
4. Prendre les dispositions nécessaires pour rembourser ses dettes avec les fonds propres du défunt ou avec la contribution d'un proche ou d'un ami.
5. Se rappeler qu'il est permis d'embrasser le défunt.
6. Se hâter de préparer le corps afin qu'il soit lavé, enveloppé d'un linceul et enterré.

En assistant à la mort d'un être cher ou en l'apprenant, le croyant doit essayer de rester calme et patient. Se rappeler d'Allah et dire *Al-hamdulillah* aidera à soulager la douleur et le chagrin. Être triste et accablé est normal et il est permis de pleurer. En revanche, il n'est pas permis de crier, se frapper la poitrine, s'arracher les cheveux ou déchirer ses vêtements.

Notes de bas de page:

[1] An-Nasaa'i, At-Tirmithi, Ibn Majah et Ahmad. Authentifié par Cheikh Al-Albani.

[2] Ibn Majah et At-Tirmidhi

[3] *Sahih Muslim*

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/343/les-rites-funeraires-partie-1-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.